

Royaume du Maroc



المملكة المغربية

Avenant N°1
Au Contrat programme
2020 - 2022

-

Plan de soutien et de relance
du secteur touristique

Janvier 2021

Préambule

Conformément aux Hautes Orientations Royales à l'occasion du Discours du Trône du 29 Juillet 2020, dans lequel Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a insisté sur la nécessité « d'initier un plan ambitieux de relance économique pour permettre aux secteurs productifs de se remettre d'aplomb, d'accroître leur capacité à créer des emplois et à préserver les sources de revenu ». Le Gouvernement du Maroc, la Confédération Nationale du Tourisme et Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc ont signé le 06 août 2020 un contrat programme pour le soutien et la relance du secteur du tourisme qui couvre la période 2020-2022.

Ce contrat programme contient 21 mesures conçues autour de 3 idées fondamentales, à savoir :

- Le maintien des emplois et la préservation du tissu économique
- La stimulation de la demande
- La transformation structurelle du secteur

Aujourd'hui et compte tenu de la situation sanitaire et son impact économique mondiale et nationale qui se prolongent, les signataires ont décidé de maintenir au-delà du 31 décembre 2020 certaines mesures prévues par ledit contrat programme.

Tel est l'objet du présent avenant.



Entre les soussignés

Le Gouvernement représenté par :

- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Le Ministère de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale ;
- Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Le secteur privé représenté par :

- La Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
- Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;

Ont convenu des termes présentés dans les articles du présent avenant du contrat.



Article 1 : Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant est de maintenir au-delà du 31 décembre 2020 certaines mesures prévues par le contrat programme pour le soutien et la relance du secteur du Tourisme, signé en date du 06 Août 2020 et qui concernent la préservation de l'emploi ainsi que le soutien économique et financier aux entreprises pour la relance du secteur.



